



SERVICE DES LOISIRS

POLITIQUE D'INSCRIPTION

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- **Demande d'annulation**

Toute demande devra être faite par écrit et acheminée au Service des loisirs par courriel à inscription@ville.boisbriand.qc.ca ou déposée au comptoir loisirs situé à l'Hôtel de ville.

- **Remboursements possibles**

- Avant les cinq (5) jours ouvrables précédant le début de l'activité : 80 % du montant total sera remboursé.
- Après le début de l'activité, pour raison médicale seulement avec présentation d'un billet du médecin : le montant remboursé sera fait au prorata des semaines non consommées.
- Aucun remboursement possible si la demande n'est pas transmise dans le délai prescrit.

Le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand se réserve le droit d'annuler une activité advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas un nombre suffisant de participants ou advenant une situation hors de son contrôle. Dans ces cas, un remboursement complet sera remis aux participants inscrits.

Le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand se réserve le droit de modifier l'horaire des activités en tout temps. Il ne sera pas tenu de remettre une activité ou un cours annulé pour des raisons hors de son contrôle (ex : panne électrique, mauvaise température).

Toute demande de changement d'activité devra être faite par écrit et acheminée au Service des loisirs par courriel à inscription@ville.boisbriand.qc.ca ou déposée au comptoir loisirs situé à l'Hôtel de ville, et ce, avant les cinq (5) jours ouvrables précédant le début de l'activité. Un frais de 10 \$ sera encouru.

MODALITÉ DE PAIEMENT :

- Pour l'achat d'activité(s) totalisant 299,99 \$ et moins, le montant total doit être acquitté à l'achat.
- Pour l'achat d'activité(s) totalisant 300,00 \$ et plus, une modalité de paiement pourra être proposée.
- Des frais de 35 \$ seront exigés pour tout effet retourné par une institution financière.
- Le taux d'intérêt en vigueur sera applicable sur tout retard de paiement de facture.